COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2020

Le mardi 23 juin 2020 à 14H00, les membres de la mutuelle des sapeurs-pompiers de Paris devaient se réunir au Cristalia, sis 56 – 60, rue de la Glacière, 75013 Paris (métro ligne 6 – Glacière). Pour cette deuxième convocation, les membres participants ont été convoqués par message électronique pour ceux qui ont communiqué leur adresse mail à la mutuelle. Les autres membres participants ont reçu le matériel de vote par voie postale. En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale s'est réunie le 23 juin à huis clos au siège social hors présence physique des membres participants. Les membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes ont été invités à participer à l'assemblée générale au moyen d'une visioconférence.

Pour cette assemblée générale, 4 555 membres participants ont voté par correspondance au moyen d'un vote électronique et 266 autres membres ont voté par correspondance en retournant le bulletin de vote avec l'enveloppe T transmise par la mutuelle. Le nombre de membres participants comptabilisé pour cette assemblée s'élève donc à 4 821 sur 15 891 adhérents au total, soit 30,3 %. Le quorum renforcé prévu pour certaines délibérations étant de 25 % sur seconde convocation, soit 3 973 adhérents. Le président constate que les membres participants votant à distance atteignent le quorum pour que l'assemblée générale puisse se tenir. Monsieur Philippe ANTOINE, président, déclare l'assemblée générale 2020 ouverte à 15 H 00.

Le général Jean-Marie GONTIER, absent et excusé, a tenu à adresser un message à l'ensemble des membres participants et des administrateurs. Le président procède à sa lecture. Le général, en tant que commandant de la brigade de sapeurs-pompiers Paris, souligne le lien fort entre les deux entités. La mutuelle est un outil exceptionnel de cohésion et d'action sociale interne, et constitue un relai qui est aux avant-postes de la solidarité et de la fraternité d'armes propres à chaque unité d'élite. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'action du commandement et du soutient en particulier pour les plus fragile d'entre nous.

Le président revient ensuite sur la situation de la mutuelle face à l'épidémie de la Covid-19. Dès le début du confinement, des mesures de prévention sanitaire et d'organisation du travail ont été mises en place amenant à suspendre tous les déplacements et à fermer l'accès aux bureaux de la mutuelle. Des mesures d'arrêt de travail et de télétravail ont été facilitées pour le personnel ayant des enfants à garder. Pour assurer le maintien des activités, l'accueil téléphonique et les canaux numériques ont continué d'être opérationnels (mail, site web, application mobile). Sur la période de confinement, le montant des remboursements en prestations santé est descendu jusqu'à 20 000 € par jour comparativement à un montant de 45 000 € en période d'activité normale. A ce jour, les activités sont revenues à la normale. Une réflexion est engagée pour développer le télétravail.

Le président expose ensuite l'ordre du jour :

- Mot du président,
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2019,
- Rapport de la gestion financière 2019,
- Approbation des comptes 2019,
- Affectation du résultat 2019,
- Rapport sur les conventions réglementées 2019,
- Rapport de la commission de contrôle au titre de l'exercice 2019,
- Modifications des statuts et du règlement intérieur,
- Présentation des modifications intervenues sur le règlement mutualiste,
- Ratification de la cooptation de 2 administrateurs,
- Questions diverses.

1°- ACCUEIL ET MOT DU PRESIDENT

Le président introduit l'assemblée générale, son message figure sur la plaquette transmise à l'ensemble des administrateurs.

2°-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 06/06/2019

Monsieur Fabrice MAYAUD, secrétaire, présent sur place, lit le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2019 en soulignant les points marquants.

Le président propose l'adoption de la résolution n° 1 : « L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2019, doit se prononcer sur son approbation ».

Résolution adoptée

4°-APPROBATION DU RAPPORT DE LA GESTION FINANCIERE 2019

Monsieur Eddie GROLIER, trésorier, présent sur place, lit le rapport de gestion sur la clôture des comptes au titre de l'exercice 2019.

Les comptes de l'année 2019, bilans et comptes de résultat ont été arrêtés conformément à l'article L114.17 du code de la mutualité par le conseil d'administration réuni le 8 avril 2020. Le résultat de l'exercice 2019 présente un solde négatif de 638 384 €. Le résultat déficitaire résulte d'une augmentation de 5,6 % des besoins en remboursement en frais de soins et de la constatation d'une provision financière de 181 000 € suite au provisionnement constaté sur l'actif SENVION. Les fonds propres, d'un montant de 12 589 434 € au 31 décembre 2019, démontrent une nouvelle fois la bonne santé de la mutuelle en atteignant un taux de solvabilité satisfaisant au regard du ratio attendu par l'organisme de contrôle des mutuelles (l'ACPR, la Banque de France). Après avoir rappelé les autres faits marquants, les états suivants sont commentés :

- Bilan au 31 décembre 2019 ACTIF/PASSIF
- Compte de résultat technique des opérations non-vie 2019
- Compte de résultat des comptes non-techniques 2019
- Répartition des charges

Suite à cette présentation des comptes, le président propose d'adopter la résolution n° 2 : « L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion financière 2019, doit se prononcer sur ce rapport et doit donner quitus aux administrateurs de leur gestion ».

Résolution adoptée

Le président rappelle qu'une augmentation du prix des cotisations a été initiée au 1^{er} janvier 2020, alors que les prix des cotisations n'avaient pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2015. Cette augmentation au strict minimum, à savoir 5 %, a été appliquée sur la cotisation santé de l'adhérent(e) et de son conjoint(e).

Concernant la mise en place du reste à charge zéro (100% santé), les évolutions réglementaires ont été intégrées dans les garanties proposées aux adhérents en début d'année 2020. A ce stade, il est encore tôt pour évaluer les éventuels impacts financiers résultants de sa mise en place.

5°-APPROBATION DES COMPTES

Le commissaire aux comptes, monsieur François CAILLET, assistant à l'assemblée générale par visioconférence, donne lecture de son rapport sur les comptes annuels. Dans son opinion, les comptes annuels sont certifiés sans réserve.

Suite à la lecture de ce rapport, le président propose d'adopter la résolution n° 3 : « L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, doit se prononcer sur l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés ».

Résolution adoptée

6°-AFFECTATION DU RESULTAT

Le président présente la résolution $n^{\circ}4$: « L'exercice 2019 se solde par une perte de 638 384 ϵ que nous vous proposons d'affecter en totalité en autres réserves. A la suite de l'affectation de la perte de cet exercice, le montant des fonds propres de la mutuelle sera de 12 589 434 ϵ ».

Résolution adoptée

7°-APPROBATION DU RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le président propose d'adopter la résolution n°5 : « L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.114-32 du code la mutualité, doit prendre acte de l'absence de conventions réglementées intervenues sur l'exercice 2019 ».

Résolution adoptée

8°-RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En l'absence de Monsieur Mickaël HEUZE, président de la commission de contrôle, excusé, le secrétaire procède à la lecture du rapport annuel de la commission de contrôle. La commission de contrôle donne « quitus » au conseil d'administration de la mutuelle.

Le président propose d'adopter la résolution n°6 : « L'assemblée générale doit se prononcer sur les conclusions de la commission de contrôle ».

Résolution adoptée

9°-MODIFICATIONS DES STATUTS

Le président présente les propositions de modifications suggérées par le conseil d'administration pour les statuts. Elles portent sur les thèmes suivants :

- la prise en compte de la mise en place du nouveau dispositif de couverture maladie universelle complémentaire (CMUC);
- la mise en œuvre de la résiliation infra-annuelle ;
- les compétences de l'assemblée générale en termes de mise à jour des cotisations et de la grille des remboursements :
- la nomination d'un salarié avec voix consultative au conseil d'administration ;

- l'inclusion du contrat dépendance dans le contrat MSPP;
- le rappel des critères d'honorabilité et de compétence pour le dirigeant opérationnel ;
- l'ajout d'attributions effectuées par le comité d'audit.

Le président propose d'adopter la résolution n°7 : « L'assemblée générale doit se prononcer sur les modifications apportées aux statuts ».

Résolution adoptée

10°-<u>DELEGATION</u> <u>DE POUVOIR EN MATIERE DE COTISATIONS ET DE</u> PRESTATIONS

Le président rappelle ensuite les modifications qui sont intervenues sur le règlement mutualiste :

- une hausse de 5 %, a été appliquée sur la cotisation santé de l'adhérent(e) et de son conjoint(e) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- la mise en place du 100 % santé sur les garanties dentaires, optiques, audioprothèses ;
- la mise en œuvre de la résiliation infra-annuelle ;
- les conditions de rattachement des enfants et la possibilité de revenir en tant qu'ayant droit une seconde fois.

11°-RATIFICATION DE LA COOPTATION DE 2 ADMINISTRATEURS

Lors de la séance du conseil d'administration du 30 septembre 2019, monsieur Marc DUBALLET et madame Geneviève OBRIST-DUBRAY ont été cooptés par ce conseil.

Le président propose d'adopter la résolution n°8 : « L'assemblée générale doit se prononcer en faveur de la ratification de ces 2 cooptations ».

Résolution adoptée

12°-QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôt la séance à 15 h 45.

Fabrice MAYAUD Secrétaire Philippe ANTOINE Président

<u>Annexe : RESULTATS DU VOTE DES RESOLUTIONS</u>

Toutes les résolutions ont été approuvées.

Résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NULS	BLANCS	
1	3 908	27	880	1	5	Adoptée à 81,16 %
2	3 911	40	864	1	5	Adoptée à 81,23 %
3	3 931	30	855	0	5	Adoptée à 81,62 %
4	3 830	45	941	1	4	Adoptée à 79,53 %
5	3 818	34	963	1	5	Adoptée à 79,29 %
6	3 886	41	884	1	9	Adoptée à 80,77 %
7	3 604	96	1 115	1	5	Adoptée à 74,85 %
8	3 509	103	1 203	2	4	Adoptée à 72,88 %